

COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE
P R O C E S - V E R B A L
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024
à 18 heures 30

Conseil municipal en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal étant réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIC

Présents : Jean-Jacques BIC - Mélanie ANDERSEN - Jean-Paul BRUCHE – Séverine DESSALLE - Laurence ECKMANN – Emmanuel FERREIRA – Christophe PACHOUD

Absents excusés : Laurent MULLER, Marc SAUDER, Jérémy REICH, Xavier CHAMBRAN

Pouvoir : Laurent MULLER à Jean-Jacques BIC
Jérémy REICH à Mélanie ANDERSEN

Secrétaire de séance : Mélanie ANDERSEN

ORDRE DU JOUR

- Vote du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Vote du taux des taxes
- Affectation de résultat
- Budget primitif 2024
- Vente d'une parcelle communale
- Questions diverses

12/2024	COMPTE DE GESTION 2023
---------	-------------------------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Jacques BIC, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent et le compte de gestion dressé par le receveur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : unanimité

13/2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BRUCHE Jean-Paul, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Jean-Jacques BIC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		<u>TOTAUX</u>
DEPENSES	275 435.23	275 435.23
RECETTES	360 965.49	
EXCEDENT REPORTE N-1	109 448.14	470 909.63
EXCEDENT	195 474.40	
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		<u>TOTAUX</u>
DEPENSES	124 754.63	124 754.63
RECETTES	26 448.09	
EXCEDENT REPORTE N-1	36 278.11	62 726.20
DEFICIT	62 028.43	

Vote : unanimité

14/2024

TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le maire expose qu'il n'y a pas nécessité d'augmenter les taux précédemment votés. La hausse des bases d'imposition est suffisante.

En conséquence, il est proposé de maintenir les taux.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer ainsi les taux d'imposition pour 2024 afin de ne pas augmenter la pression fiscale :

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 10.12 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.44 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.86 %

Vote : unanimité

15/2024	<i>AFFECTATION DU RESULTAT</i>
---------	--------------------------------

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le résultat du compte administratif de l'exercice 2023, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT	109 944.14
RESULTAT DE L'EXERCICE	85 530.26
EXCEDENT	<u>195 474.40</u>

Compte tenu du résultat de la section d'investissement soit :

RESULTAT ANTERIEUR	36 278.11
RESULTAT DE L'EXERCICE	25 750.32
DEFICIT	<u>62 028.43</u>

Affectation du résultat c/1068 - 62 028.43 et report à nouveau du résultat de fonctionnement 195 474.40 - 62 028.43 = 133 445.97 (R 002)

Vote : unanimité

16/2024	<i>BUDGET PRIMITIF 2024</i>
---------	-----------------------------

Le Maire donne lecture du budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif suivant :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	517 667.21	517 667.21 €
RECETTES	384 221.24	
REPORT N-1	133 445.97	517 667.21 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	181 760.85	
REPORT N-1	62 028.43	243 789.28 €
RECETTES	243 789.28	243 789.28 €

Vote : unanimité

17/2024

VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE AA640

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Emmanuel FERREIRA et Madame Céline HILAIRE, domiciliés 9 rue du Talimé, 54380 AUTREVILLE SUR MOSELLE souhaitent acquérir la parcelle communale AA 640 située lieu-dit « Les Malgates » au prix de 1 000 €.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise la vente de la parcelle AA 640 au prix fixé et à signer tous actes et documents s'y rapportant et de poursuivre toutes formalités y afférentes.
- Autorise le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à la vente
- Requierd Me Ségolène LEMOINE, Notaire à CHAMPIGNEULLES, d'établir l'acte d'acquisition.

Monsieur Emmanuel FERREIRA ne prend pas part au vote.

Vote : unanimité



The image shows several handwritten signatures in blue and black ink. A circular official stamp is visible, containing the text "MAIRIE AUTREVILLE SUR MOSELLE" and "54380". The stamp features a central emblem with a star and a figure. The signatures are scattered across the lower half of the page, with some overlapping the stamp.